

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

---

# Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,  
DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES,  
DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE  
DU

**14 - 03 - 2000**  
**après-midi**

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&amp;ID21</i>

*Afkortingen bij de nummering van de publicaties :*

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

*Abréviations dans la numérotation des publications :*

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

*Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers*  
*Bestellingen :*  
 Tel. : 02/549 81 60  
 Fax : 02/549 82 74  
 www.deKamer.be  
 e-mail : alg.zaken@deKamer.be

*Publications officielles éditées par la Chambre des représentants*  
*Commandes :*  
 Tél. : 02/549 81 60  
 Fax : 02/549 82 74  
 www.laChambre.be  
 e-mail : aff.generales@laChambre.be

## SOMMAIRE

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE – C 145

### QUESTIONS

– de M. **Joos Wauters** au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes sur les évaluations des dépôts de dioxine (n° 1216)

*Orateurs* : **Joos Wauters** et **Jaak Gabriëls**, ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes 5

– de M. **Yves Leterme** au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes sur l'indemnisation des éleveurs de lapins et d'animaux à fourrure suite à la crise de la dioxine (n° 1280)

*Orateurs* : **Yves Leterme** et **Jaak Gabriëls**, ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes 6



COMMISSION DE  
L'ÉCONOMIE,  
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,  
DE L'ÉDUCATION,  
DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES  
ET CULTURELLES NATIONALES,  
DES CLASSES MOYENNES  
ET DE L'AGRICULTURE

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 14 MARS 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENTE :

**M. Jos ANSOMS**

*La séance est ouverte à 14 h 09.*

**QUESTIONS**

ÉVALUATIONS DES DÉPÔTS DE DIOXINE

*Question de M. Joos Wauters au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes sur "les évaluations des dépôts de dioxine effectuées par la société flamande pour l'environnement" (n° 1216)*

**M. Joos Wauters** (Agalev-Écolo) : La "*Vlaamse Milieu-maatschappij*" a effectué des mesures de dépôts de dioxine dont les résultats ont suscité un vif émoi. Les dioxines sont en particulier ingérées par l'intermédiaire de l'alimentation. La présence de dioxines ne constitue pas une menace directe pour la santé, mais la dioxine a tendance à se fixer sur d'autres éléments, avec tous les risques de pollution que l'on imagine.

Des dépôts de dioxine ont-ils été relevés chez des éleveurs de vaches laitières à Olen, à Hoboken et à Zelzate ? Selon la VMM, des zones où ont été mesurés des taux plus élevés auraient été délimitées.

Des mesures ont-elles été effectuées pour détecter la présence de dioxine dans des échantillons de maïs, de poulets et de bovins provenant des trois régions précitées ?

Les enfants d'Hoboken présentent-ils un taux de dioxine dans le sang plus élevé ? Dans l'affirmative, n'y a-t-il pas là un risque pour la santé publique ?

**M. Jaak Gabriëls**, ministre (*en néerlandais*) : Une réponse aux questions concernant spécifiquement la santé publique vous sera fournie par la ministre compétente.

Avant même que la crise de la dioxine n'éclate, des échantillons étaient régulièrement prélevés auprès du secteur laitier et soumis à un test relatif à la présence de dioxine, également dans des zones critiques telles qu'Olen, Hoboken et Zelzate. À aucun endroit, la norme très sévère de 5 picogrammes de dioxine par gramme n'a été dépassée.

Dans le cadre du programme CONSUM, des échantillons sont prélevés, depuis le début de l'an 2000, à une vaste échelle sur des volailles, des bovins et des porcins. Je m'interroge sur l'utilité de tests effectués sur du maïs qui ne constitue pas une matière première critique justifiant une enquête coûteuse. Le programme CONSUM doit encore atteindre sa vitesse de croisière de 12.000 échantillons par an.

Je vous renvoie, par ailleurs, à la création récente de l'Agence fédérale pour la sécurité alimentaire et, enfin, aux efforts que nous déployons en faveur de la mise en oeuvre de normes européennes sévères et uniformes.

Les zones considérées comme suspectes pour des raisons historiques font l'objet d'un suivi attentif. Si nécessaire, nous interviendrons avec détermination.

D'une manière générale, ces mesures sont fondées sur le principe du pollueur payeur. En d'autres termes, le fonds sanitaire indemnise les agriculteurs touchés mais répercute le coût des dommages sur le pollueur. Nous entendons oeuvrer à la source, en l'occurrence l'industrie polluante et les producteurs d'aliments pour bétail.

**M. Joos Wauters** (Agalev-Écolo) : Je remercie le ministre pour sa réponse circonstanciée.

Les valeurs mises en évidence à Geel et à Olen s'approchent de la valeur critique et doivent donc prioritairement faire l'objet de la plus grande vigilance.

En ce qui concerne le risque de contamination du maïs par la dioxine, il m'a été confirmé qu'il convient de le prendre au sérieux.

**M. Jaak Gabriëls**, ministre (*en néerlandais*) : Le problème de la pollution indirecte est examiné lors des Conseils européens de l'Agriculture.

**Le président** : L'incident est clos.

INDEMNISATION DES ÉLEVEURS DE LAPINS ET D'ANIMAUX À FOURRURE SUITE À LA CRISE DE LA DIOXINE

*Question de M. Yves Leterme au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes sur "l'indemnisation des éleveurs de lapins et d'animaux à fourrure suite à la crise de la dioxine" (n° 1280)*

**M. Yves Leterme** (CVP) : Des éleveurs de lapins et d'animaux à fourrure ont également été touchés par la crise de la dioxine. Il s'agit essentiellement d'une question de moindre qualité des fourrures, dû à un problème d'aliments. Les éleveurs concernés se demandent s'ils entrent en ligne de compte pour une indemnisation dans le cadre de la loi du 3 décembre 1999. Ils ne savent manifestement pas à quoi s'en tenir.

Le ministre est-il disposé à étendre le champ d'application de la loi du 3 décembre 1999 aux éleveurs de lapins et d'animaux à fourrure ?

**M. Jaak Gabriëls**, ministre (*en néerlandais*) : La loi du 3 décembre 1999 prévoit que les mesures d'aide sont limitées aux secteurs de la volaille, des porcs et des bovins. L'article 2 de l'arrêté royal du 24 décembre 1999 a toutefois étendu les mesures d'aide aux entreprises horticoles et agricoles ayant un lien direct avec les agriculteurs touchés. Chacun s'accorde pour dire que les secteurs les plus touchés doivent être indemnisés prioritairement.

À ma connaissance, les éleveurs de lapins et d'animaux à fourrure n'ont pas subi de dommages dans le cadre de la crise de la dioxine. Aucune indemnisation n'a donc été prévue pour ce secteur. S'il devait néanmoins apparaître qu'il existe un lien direct entre la crise de la dioxine et des dommages économiques subis par ce secteur, le gouvernement pourrait examiner la possibilité d'une nouvelle extension des mesures d'aide.

**M. Yves Leterme** (CVP) : Je me réjouis de ce que le ministre n'écarte pas d'office toute possibilité d'extension des mesures d'aide, moyennant le respect de conditions strictes. Ceci ouvre certaines perspectives pour les éleveurs concernés qui, à présent, peuvent au moins introduire un dossier.

**Le président** : L'incident est clos.

– La réunion publique est levée à 14 h 30.